

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

34/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 20 août 2026

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote 19
Pour 0
Contre 0
Abstention 0

DATE DE LA
CONVOCATION
12/08/2026

DATE AFFICHAGE
24/08/2025

L'an deux mille vingt-six
et le vingt août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI Jean-François, CHAUBON, COSTA, HLUSICKA,
MULTARI, SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI Pascal et POLI et Mesdames FEYDEL,
GUARDINI, LOUIS, SCOTTO, TERAMO et PONZEVERA.

Procuration : Mme CANOSI à Mme GUARDINI, Mr PAOLINI à Mr HLUSICKA, Mme
ROVERE à Mme SCOTTO et Mme VOLELLI à Mr BENVENUTI Pascal.

Absents : CANOSI, PAOLINI, ROVERE, VOLELLI.

Mr BENVENUTI Jean-François a été nommé(e) secrétaire de séance

Objet de la délibération :**AMO POUR REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Le Maire rappelle au Conseil que le schéma directeur assainissement, établi en 2011,
est devenu obsolète et qu'il serait souhaitable de le renouveler.

Le schéma est une aide à la décision précieuse pour le pilotage du service
assainissement grâce à la planification pluriannuelle des travaux et des actions à
mener.

**DELIBERATION
AJOURNEE**

La société Egis, spécialisée dans les problématiques liées à l'eau, a été contactée pour
apporter à la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier.

Le coût de leur prestation s'élèverait à **57.350 € H.T.**

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de la société Egis.
- **DIT** qu'une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de
l'Eau RMC, le plan de financement s'établissant comme suit :

- Subvention Agence de l'Eau, au taux de 70 % 40.145 €
- Fonds propres, 30 % 17.205 €

TOTAL 57.350 €

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs à ce
dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.